

DEC161346DR12

Décision portant nomination de Mme Valérie PRIMA aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision DEC122740DSI du 5 janvier 2012 nommant M. Jean-Michel CLAVERIE directeur de l'unité FR3479 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources non scellées et sources scellées nécessaires à leur contrôle délivrée à Mme Valérie PRIMA le 23 octobre 2015 par l'APAVE ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 24 février 2016,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Valérie PRIMA, Assistante Ingénieur, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 04 septembre 2015.

Article 2 : Missions¹

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Mme Valérie PRIMA exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Valérie PRIMA sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 6 juin 2016

Le directeur d'unité
M. Jean-Michel CLAVERIE

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
M. Yvon BERLAND